

Urbanisme - Mairie de Reignier-Esery

De: Michèle B <michele.biolluz@outlook.fr>
Envoyé: lundi 4 novembre 2024 17:07
À: Urbanisme-enquetepublique
Objet: Modification PLU Numéro 3.-
Pièces jointes: PLU.docx



Bonsoir Madame, Monsieur,
Je vous remercie de bien vouloir transmettre mon courrier ci-annexé à Monsieur le Commissaire Enquêteur.
Dans cette attente,
Meilleures salutations.
Michèle BIOLLUZ,



Mme Michèle BIOLLUZ

69, Route de Cry

74 930 REIGNIER ESERY

Reignier, le 03/11/2024

Monsieur Dominique MISCIOSCIA
Commissaire Enquêteur

Modifications 2 et 3 PLU Reignier Esery.-

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je viens de prendre connaissance des dossiers soumis à l'enquête publique unique du projet de la modification 2 et 3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de REIGNIER ESERY.

Je constate l'**absence des annexes sanitaires**, et en particulier, celle des eaux pluviales. Le document concernant ce réseau humide est celui joint au Plan Local d'Urbanisme dont la révision avait été prescrite en date du 7 octobre 2014. Ce plan général, établi par le cabinet « Mosaïque Environnement » était déjà incomplet et, à ce jour, peut être qualifié de document obsolète. Je rappelle que ce réseau doit pouvoir répondre à assurer une évacuation correcte des eaux pluviales de manière à empêcher la submersion des zones urbanisées ou à urbanisation future.

Il ne faudrait pas occulter le fait que des habitations, sises Route des Jonquilles, Route de la Pelle, avaient fait l'objet d'inondations il y a seulement quelques années (1^{er} août 2018). Une mise à jour régulière des réseaux est indispensable et une **anticipation aurait été la bienvenue**.

En ce qui concerne les emplacements réservés qui seront dédiés à la circulation de la future navette autonome, il est certain qu'ils autorisent l'anticipation de l'acquisition de foncier, d'en geler l'emprise foncière concernée pour pouvoir y réaliser à terme ce projet précis.

Je déplore le manque, voire l'**absence de consultation, de concertation** vis-à-vis des propriétaires des parcelles impactées. **Aucune transparence**. En effet, ces derniers ont eu connaissance des servitudes affectant leurs terrains seulement à l'ouverture de cette enquête publique. Les personnes concernées ne souhaitent certainement pas entrer dans un marathon procédural. Je ne peux que regretter que nos élus ne s'inquiètent absolument pas de la situation inéquitable entre les administrés et les pouvoirs publics.

Le Département de la Haute-Savoie, en tant que personne publique associée, mentionne dans sa réponse « la mise en place d'une navette autonome reliant la gare au centre-ville devrait contribuer à limiter l'évolution du flux automobile de proximité ». Je reste très sceptique à la lecture de cette argumentation.

En effet, selon la notice d'études préliminaires (décembre 2016), qui avait été réalisée, par le cabinet d'Etudes « INGEROP », pour le dossier concernant la sécurisation du passage à niveau N°.86 de la Route Départementale 2, il était mentionné : « en prenant l'hypothèse d'une augmentation du trafic routier de 2 % par an, entre 2015 et 2035, on aboutit à une projection de **15 000 véhicules/jour** ». Les résultats attendus me semblent très largement insuffisants par rapport aux objectifs souhaités.

En ce qui concerne la volonté de la Commune de réduire le nombre d'accès individuels donnant directement sur la Départementale N°. 2, en créant de nouvelles voies de desserte internes, je ne peux que dénoncer l'augmentation du trafic routier au carrefour de cette départementale avec la Rue de Bellecombe. La double problématique de la sécurisation du passage à niveau et de fluidification de la RD 2 est et restera toujours d'actualité.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.

Michèle BIOLLUZ,